

« Un profil de psychopathe » :

la chasse au faux pédocriminel avait viré en série de violences, le majeur condamné

Lundi 15 décembre, un jeune homme de 21 ans, au profil inquiétant, a été lourdement condamné par le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon (Vendée). Dans une nuit d'errance, il avait agressé une personne âgée à son domicile, avant de s'en prendre à un étudiant, puis un buraliste, accompagné par deux mineurs. Des faits qui auraient pu être qualifiés de séquestration avec actes de torture et de barbarie.



Le jeune homme, visiblement agacé de comparaître, a passé l'audience à insulter les magistrats avant d'être renvoyé en geôle. |

OUEST-FRANCE

Ouest-France

Sacha MARTINEZ

Modifié le 16/12/2025 à 08h58Publié le 16/12/2025 à 07h49

Je garde le silence. Elles sont où les deux balances ? Survêtement de sport, sourires en coin et insultes au bord des lèvres, Samuel Lemasson peine à contenir sa rage devant le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon (Vendée). Lundi 15 décembre, ce jeune homme de 21 ans a été jugé pour **une série d'extorsion, de vols et de violences commises la nuit du 16 au 17 octobre en compagnie de deux mineurs**. Quand j'ai lu la procédure, j'ai trouvé qu'on flirtait avec une qualification criminelle, reconnaît son avocate, Solène Debarre. Soit une séquestration avec actes de torture.

« Il a vécu l'enfer », assure l'avocate du sexagénaire

Cette nuit-là, Samuel Lemasson convainc deux mineurs de l'accompagner dans une expédition punitive. Une chasse au faux pédocriminel. On voulait mettre un peu d'ambiance dans la soirée, assume l'un des mineurs au cours de sa garde à vue. Ils se rendent alors au domicile d'un homme de 68 ans, sous curatelle. Il a vécu l'enfer, souffle **son avocate, Stéphanie Guedo**. Coups de poing, de pied, de poêle, de marteau. Humiliation en tout genre, séquestration dans la salle de bains et même tentative de castration. Les investigations montrent que vous avez même fait des allers-retours chez la victime au cours de la soirée, note Isabelle Jubineau, la présidente.

Gravement blessé, le sexagénaire, qui avait été enfermé à son domicile, est parvenu à ramper jusqu'à une fenêtre pour alerter un voisin. Le médecin légiste a relevé 21 jours d'incapacité totale de travail au vu de ses blessures : des contusions diffuses sur quasiment tout le corps. Mais impossible d'évaluer le retentissement

psychologique, encore trop important. Problème : la carte bancaire du sexagénaire atteint vite son plafond. Alors quand les trois jeunes croisent un étudiant alcoolisé, ils l'agressent et l'obligent à remettre ses clés et sa carte bancaire.

Une personnalité psychopathique selon l'expert

Après que les mineurs ont mis l'appartement à sac, ils tentent d'aller acheter des cigarettes dans un bureau de tabac. Là encore, la carte est bloquée. Mais le groupe n'entend pas partir sans tabac. Je lui ai dit que si je voulais je pouvais braquer, lâche-t-il, avant d'insulter les magistrats et d'être renvoyé en geôle. Alors qu'il sort un objet de sa sacoche, le buraliste s'empare d'un couteau et le met en fuite. Quelques jours plus tard, les trois jeunes sont interpellés grâce, notamment, aux caméras de vidéoprotection de la Ville. Face à la gravité des faits et le profil inquiétant du suspect, Sandrine Zanni, la vice-procureure, requiert six ans de prison.

Derrière cette série de délits se cache un sans-abri violenté depuis l'enfance. J'entends le parquet dire que monsieur ne peut pas intégrer la société, mais elle ne lui a jamais laissé une chance non plus, relève son avocate. L'expert psychiatrique relève, lui, une personnalité psychopathique et un refus de tout traitement médicamenteux. Le tribunal a finalement condamné Samuel Lemasson à cinq ans de prison ferme avec maintien en détention. À sa sortie, il aura un an de sursis au-dessus de la tête pendant deux ans. Il devra se soigner, travailler, aura l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes ou les coauteurs et de paraître en Vendée pendant 5 ans.